Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260527-D2026_080-DE

ville de BOURGUEIL

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 21 mai 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : **26**

Présents : Benoît BARANGER, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Nicole LOIRE MOREAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Alain JAMET, Nadine LEROYER, Frédéric BLANC, Jocelyn RAULOT, Yannick TRITT, François LAUBIE-BOUCHON, Cécilia PATARD, Laurie CHARLE, Yoann GUILLONNEAU, Joris BOSSÉ, Lise VEILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme Emmanuelle VEILLE a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER
Mme Catherine TENDRON a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER
M. Philippe FAISANT a donné pouvoir à Mme Marie-Aude BOURDIN
Mme Cécile PICHOT a donné pouvoir à Mme Catherine ECHAPT

Absents :
M. Jean-Baptiste THOUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GASNIER est désigné pour remplir cette fonction.

D2026_080 AG – PARC DE LOISIRS MUNICIPAL – SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU - AQUA LIFE SAVING 2026

Rapporteur : Monsieur Frédéric ROCHE, adjoint en charge de l'animation du plan d'eau

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Frédéric ROCHE rappelle que le plan d'eau, au parc de loisirs « Capitaine », sera ouvert à la baignade tous les après-midis de 13h30 à 19h00, du 1er juillet 2026 au 31 août 2026. Il est proposé, comme tous les ans, de recourir à la prestation de surveillance de baignade proposée par l'association AQUA LIFE SAVING.

L'association assurerait ainsi la surveillance et la sécurité aquatique du plan d'eau et facturerait à la municipalité les frais de personnel. La proposition de prestation de surveillance s'élève à **14 578,00 €** pour la période ci-dessus mentionnée.

Au vu de ces éléments,
VU la proposition de prestation de l'association AQUA LIFE SAVING de Tours, pour la surveillance du plan d'eau de Bourgueil du 1er juillet 2026 au 31 août 2026, de 13h30 à 19h00, pour un montant de 14 578,00 €,
CONSIDERANT le projet de convention définissant les conditions d'organisation et de fonctionnement de la surveillance et des secours, lors de l'ouverture à la baignade du plan d'eau de la ville de Bourgueil,
CONSIDERANT l'intérêt de renouveler cette prestation.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, à l'unanimité :

❒ **APPROUVE** les termes de la convention entre la commune de Bourgueil et l'association AQUA LIFE SAVING de Tours, pour la période du 1er juillet au 31 août 2026.
❒ **ACCEPTE** l'ensemble des prestations pour la saison estivale 2026 pour un montant de **14 578,00 €.**
❒ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2026 de la commune.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260527-D2026_080-DE

❒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

ANNEXE :
Convention

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 27 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

Le secrétaire de séance
Thierry GASNIER

Le Maire,
Benoît BARANGER